# ervice cantonal de la jeunesse \_\_\_

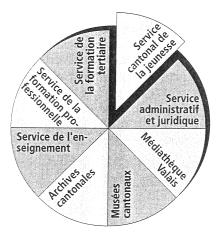
La mission du Service cantonal de la jeunesse (SCJ) est définie dans la loi en faveur de la jeunesse (LJe) et se concrétise principalement à travers les 4 axes suivants:

- □ contribution à la promotion et au soutien des activités extrascolaires de la jeunesse;
- □ soutien en matière de promotion à la santé et collaboration au niveau des programmes d'éducation à la santé;
- □ promotion et mise en application des mesures de protection de l'enfant;
- □ mise à disposition d'une aide spécialisée en faveur des enfants dont le développement psychologique est perturbé ou en danger de l'être.

La réalisation de cette mission se base sur des concepts de proximité, d'accès simple, de rapidité et de qualité. Dans ce but, le Service dispose de 6 centres ambulatoires, répartis sur l'ensemble du canton.

Les transformations de notre société, les changements des valeurs et la perte de certains repères ont été à l'origine de nouvelles législations et prestations. Nous pouvons par exemple citer le soutien apporté aux activités extrascolaires en faveur de la jeunesse et à la promotion des structures d'accueil à la journée. Les auditions d'enfants sur mandat judiciaire, la prise en charge des enfants maltraités et des situations de violence ou d'incivilités ont également étoffé nos tâches.

Lorsque le Valais a mis en place, en 1971, une législation spécifique pour la protection de l'enfant, il s'est doté également d'un Office des mineurs chargé de la protection infanto-juvénile. Cette mission fut redéfinie en l'an 2000 par la LJe, ce qui a engendré la création de l'Office pour la protection de l'enfant (OPE). L'Office éducatif itinérant (OEI) a été créé en



1969 dans le Valais romand et en 1973 dans le Haut-Valais, grâce aux aides financière de l'Assurance invalidité et du canton. Sur le modèle des «children guidance clinics» des Etats-Unis, notre canton a disposé, à partir de 1930, d'un Service médico-pédagogique. Ce dernier est devenu aujourd'hui le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) et l'Unité de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (UPEA).

Les prestations du SCJ sont entre autres regroupées autour des objectifs suivants:

### Autorisation, surveillance et aides financières (Section administrative)

contribuer à l'autorisation et à la reconnaissance des institutions d'éducation spécialisée, des réseaux d'accueil à la journée, des colonies de vacances...

# Promotion et soutien (délégué à la jeunesse)

□ promotion d'une politique extrascolaire en faveur de la jeunesse.

## Education à la santé et promotion de la santé (OPE, CDTEA, UPEA)

- ☐ identification et réduction des facteurs de mise en danger des enfants dans leur développement;
- encouragement, collaboration et développement des activités et

des programmes d'éducation à la santé.

#### Protection de l'enfant (OPE)

☐ identification des facteurs mettant en danger le développement des enfants et mesures à prendre pour les protéger.

#### Conseil éducatif, psychologie scolaire et thérapie (CDTEA)

- organisation des prestations de conseil éducatif, de psychologie scolaire et de thérapie en faveur des enfants;
- □ conseils aux parents et supervision des professionnels;
- ☐ consultations et thérapies.

### Psychiatrie ambulatoire pour enfants et adolescents (UPEA)

- ☐ examen, traitement et expertise pédopsychiatrique;
- ☐ interventions de consultation et de liaison auprès des écoles et des institutions spécialisées.

#### Education précoce spécialisée (OEI)

- ☐ prestations d'éducation spécialisée à domicile;
- □ soutien et conseils aux parents et à la famille;
- ☐ collaboration avec les lieux d'accueil extra-familial de l'enfant.

Chaque année, environ 5500 enfants viennent en consultation auprès des différentes unités du SCJ et bénéficient de leurs prestations. Certaines de ces prestations sont également offertes par des intervenants privés. Dans ce cas, le Service respecte le principe de subsidiarité et offre ces prestations de manière complémentaire.  $\square$ 

Service cantonal de la jeunesse, avenue Ritz 29, 1950 Sion, tél.: 027 606 48 20, scj@admin.vs.ch.